



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2025

Date de convocation
06/03/2025

Date d'affichage
06/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : **14**

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration(s) : M. Frédéric COGNE a donné son pouvoir à M. Gérard LEFEVRE

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/03/2025

et publication du :

14/03/2025

Délibération N°12-2025 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

AR Prefecture

086-218600096-20250312-DL_12_2025-BF
Reçu le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	324 359,35€
Dépenses réalisées	476 324,79€
Solde des réalisations	- 151 965,44€
Déficit reporté 2023	- 170 703,38€
Déficit global de clôture	- 322 668,82€
Reste à réaliser	15 494,67€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	943 636,70€
Dépenses réalisées	789 241,31€
Solde des réalisations	154 395,39€
Excédent reporté 2023	402 461,82€
Excédent global de clôture :	556 857,21€

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Françoise Le Meur, 1^{ère} adjointe, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget principal.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARCHIGNY
Le Maire, Jacky ROY



AR Prefecture

086-218600096-20250312-DL_12_2025-BF
Reçu le 14/03/2025
Publié le 14/03/2025